

Liberté Égalité Fraternité





Édito

Levier financier de l'Agence Régionale de Santé pour favoriser la transformation du système de santé, le Fonds d'Intervention Régional a permis, tout au long de l'année 2024, de soutenir de nombreux projets impulsés par les acteurs de santé dans l'ensemble des territoires du Grand Est.

Au total, **498,4 millions d'euros** ont ainsi été dédiés au soutien d'actions et d'expérimentations en faveur de la performance, de la qualité, de la coordination et de l'organisation des parcours de santé, de la permanence des soins, de la prévention, de la promotion de la santé ou encore de la sécurité sanitaire.

Cette enveloppe, en augmentation de 11 % par rapport à l'année précédente, correspond à des politiques publiques ou dispositifs nouveaux à soutenir via le FIR. Elle a permis la concrétisation de projets pouvant être initiés, selon les cas, par des établissements sanitaires ou médico-sociaux, réseaux de santé, maisons de santé, professionnels de santé, opérateurs, associations, collectivités territoriales, établissements publics de coopération intercommunale, etc.

Tous les projets retenus par l'Agence pour bénéficier d'un financement du Fonds d'Intervention Régional se sont inscrits dans le cadre de la stratégie régionale de santé, en cohérence avec les orientations de la politique nationale de santé, soutenant ainsi le déploiement de solutions agiles et adaptées aux besoins de la population.

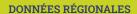
C'est dans ce contexte que nous avons choisi de vous présenter, en lien avec les priorités régionales de santé développées dans le Rapport d'activité annuel 2024 de l'ARS Grand Est, les chiffres clés des financements octroyés dans les 10 départements de notre région ainsi que des exemples d'actions soutenues au plus près des besoins des territoires.



Dr Christelle Ratignier-Carbonneil Directrice Générale de l'ARS Grand Est



FONDS D'INTERVENTION RÉGIONAL EN GRAND EST



MONTANT*: 498 387 540 €

Population¹: 5 560 079

FIR/habitant*: 90 €
 Chiffres INSEE au 1er janvier 2022.

ARDENNES

Montant*: 21 794 873 €

Population¹: 267 204

FIR/habitant*: 82 €

MOSELLE

Montant*: 74 251 925 €
Population¹: 1 050 721

FIR/habitant*: 71 €

BAS-RHIN

Montant*: 74 433 579 € Population¹: 1156 963 FIR/habitant*: 64 €

MARNE

Montant*: 51 487 058 €

Population¹: 564 107

FIR/habitant*: 91 €

MEURTHE-ET-MOSELLE

Montant*: 69 679 364 €

Population¹: 732 898

FIR/habitant*: 95 €

AUBE

Montant*: 31 389 751 €

Population¹: 311 076

FIR/habitant*: 101 €

HAUTE-MARNE

Montant*: 24 221 932 €

Population¹: 180 745

FIR/habitant*: 134 €

Montant*: 20 627 590 €

Population¹: 169 865

FIR/habitant*: 121 €

VOSGES

Montant*: 63 707 140 €

Population¹: 358 700

FIR/habitant*: 178 €

HAUT-RHIN

Montant*: 66 794 327 €
Population¹: 767 800
FIR/habitant*: 87 €

Le Fonds d'Intervention Régional (FIR) est un outil financier de l'Agence Régionale de Santé créé par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012. Il est structuré autour de cinq missions :

- → la promotion de la santé et la prévention des maladies, des traumatismes, du handicap et de la perte d'autonomie,
- → l'organisation et la promotion de parcours de santé coordonnés ainsi que la qualité et la sécurité de l'offre sanitaire et médico-sociale,
- → la permanence des soins et la répartition des professionnels et des structures de santé sur le territoire,
- → l'efficience des structures sanitaires et médico-sociales et l'amélioration des conditions de travail de leurs personnels,
- → le développement de la démocratie sanitaire.

Ses ressources sont constituées d'une dotation de l'État, des régimes obligatoires de base de l'Assurance Maladie ainsi que de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

ÉVOLUTION DU FIR

ANNÉE	MONTANT
2022	425,2 M€
2023	446,5 M€
2024	498,4 M€

L'enveloppe financière du FIR est complémentaire des autres vecteurs de financement issus des enveloppes de l'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie). Sa mobilisation contribue à la mise en œuvre des priorités du Projet Régional de Santé (PRS). Son augmentation au fil des années correspond au financement de nouvelles mesures prises en charge par le FIR – ces dépenses étant fléchées.

*N.B.: En plus des dispositifs et politiques publiques soutenues dans les territoires, une partie du FIR vient soutenir des investissements immobiliers ou d'amélioration des conditions d'exercice hospitaliers ainsi que des soutiens aux trésorerie des établissements de santé et médico-sociaux. Ces dépenses peuvent varier annuellement et viennent en partie expliquer les disparités départementales. Les chiffres doivent être pris avec précaution, le recollement n'étant pas toujours possible.

Accès aux soins : réduire les inégalités de santé

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Régional de Santé en matière de lutte contre les inégalités d'accès aux soins, l'ARS a apporté son soutien financier au déploiement de dispositifs de proximité, de permanence des soins, de coordination entre les acteurs et de lutte contre les déserts médicaux, afin de permettre l'accès de tous à des soins de qualité.



176,2 M€

de montant FIR alloué en 2024

Montant moyen par action:

83,8 k€

RÉPARTITION PAR TERRITOIRE

DÉPARTEMENT	MONTANT
Ardennes	9 536 683 €
Aube	12 562 810 €
Marne	20 272 473 €
Haute-Marne	5 569 756 €
Meurthe-et-Moselle	25 951 128 €
Meuse	6 651 289 €
Moselle	25 580 701 €
Bas-Rhin	32 075 060 €
Haut-Rhin	27 288 542 €
Vosges	10 709 259 €
GRAND EST	176 197 700 €

Mise en place du Dispositif d'Appui à la Coordination en Alsace

Territoire: Colmar (Haut-Rhin)

Montant: 1 636 336 €

Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) établit le financement alloué par l'ARS Grand Est au Dispositif d'Appui à la Coordination d'Alsace via le FIR, ainsi que les engagements réciproques. Il définit les objectifs, le territoire d'intervention, les indicateurs d'activité, le financement et les modalités de suivi et d'évaluation du DAC.

La création des DAC, vise à simplifier l'accès à la coordination pour les professionnels et à assurer une couverture territoriale complète. Le DAC a pour missions d'apporter un soutien global aux professionnels (accueil, orientation, planification de prises en charge), de contribuer à la réponse aux besoins des personnes et de leurs aidants (information, orientation, accompagnement) et de participer à la coordination territoriale pour structurer les parcours de santé complexes et soutenir les pratiques interprofessionnelles.

Demande de subvention FIR relative au démarrage d'activité d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle

Territoire : Lexy (Meurthe-et-Moselle)

Montant: 92 690 €

La Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) de Lexy a été créée pour répondre à un manque de professionnels de santé sur la commune. Ce projet, validé en juin 2023, vise à améliorer l'accès aux soins, promouvoir la santé des jeunes, favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et optimiser la prise en charge des maladies chroniques, en accord avec les priorités régionales de santé.

Une subvention FIR de 92 690 € est versée afin de financer l'équipement nécessaire à la coordination entre les professionnels et au démarrage de la MSP. Elle permettra également l'acquisition de mobilier commun, d'équipement informatique et téléphonique, ainsi que la prise en charge des dépenses de coordination pour la première année et d'autres frais liés à la création et à la sécurité de la structure.

Maison des adolescents : extension de la couverture territoriale

Territoire: Marne

Montant: 80 000 €

Les Maisons des Adolescents (MDA) sont des structures pluridisciplinaires qui accueillent, orientent et accompagnent les jeunes de 11 à 25 ans, ainsi que leurs familles. Créées initialement en 2005, elles ont pour objectif d'offrir un lieu ressource sur les problématiques de l'adolescence, de garantir un égal accès aux soins et de renforcer le travail en partenariat. La MDA de la Marne disposant d'un site à Châlonsen-Champagne et d'une antenne à Vitry-le-François a sollicité une nouvelle subvention pour se déployer à Reims.

Accompagner les établissements pour des soins de qualité

L'ARS a fortement mobilisé les enveloppes du FIR au bénéfice des établissements de santé afin de soutenir des opérations de mises en conformité, de rénovation d'installations, de modernisation des équipements. L'enjeu : l'amélioration de la qualité et de la sécurité des prises en charge, au travers notamment du déploiement d'équipements et de technologies innovantes.



Réfection de la toiture Centre Hospitalier de Forbach

Territoire: Forbach (Moselle)

Montant: 1 300 000 €

Suite à de nombreuses infiltrations et taches sur les murs et plafonds des blocs opératoires du Centre Hospitalier de Forbach, les salles 2 et 3 ont été fermées. L'avenir des salles 4 et 5 est également compromise, leur usage restant sous réserve. Pour remédier à cette situation et rendre l'ensemble des salles conformes, des travaux d'étanchéité de la toiture sont indispensables.

L'objectif est d'effectuer les réparations nécessaires à l'intérieur des salles du bloc opératoire afin de garantir la sécurité et la fonctionnalité des installations, permettant ainsi une reprise normale et conforme des activités chirurgicales dans les salles concernées.

Mise en conformité du plateau neuroradiologie interventionnelle des HUS

Territoire: Strasbourg (Bas-Rhin)

Montant: 1 300 000 €

Le service de neuroradiologie interventionnelle (NRI) des HUS joue un rôle crucial dans la réduction de la morbidité et de la mortalité liées aux accidents vasculaires cérébraux, desservant la population du Bas-Rhin et du GHT Moselle Est. Cependant, le plateau technique de la NRI est désormais obsolète.

Cette situation pose un problème majeur de conformité avec les décrets de 2022 exigeant deux salles d'angiographie numérisée interventionnelle, dont une biplan. L'objectif était donc de lancer rapidement les travaux de mise en conformité avec un plan financier détaillé approuvé et soutenu financièrement par l'ARS et un suivi mensuel de l'avancement des travaux.

Renforcement de la filière de prise en charge des patients insuffisants cardiaques

Territoire: Ardennes

Montant : 216 000 €

Ce projet vise à renforcer la filière de prise en charge des patients souffrant d'insuffisance cardiaque sur le territoire, en s'appuyant sur l'organisation avec le service de cardiologie interventionnelle du Centre Hospitalier Intercommunal Nord-Ardennes (CHINA), disponible 24h/24. Il s'agit d'une initiative territoriale majeure pour améliorer les soins prodigués à ces patients.

Pour atteindre cet objectif, le projet prévoit l'acquisition de matériel médical spécialisé incluant quatre vélos supplémentaires, un vélo excentrique, un ergomètre à bras pour mesurer la VO2 max, un appareil d'échographie cardiaque et un Alter G. Ces équipements permettront d'optimiser la rééducation et le suivi des patients insuffisants cardiaques.

145,3 M€ de montant FIR alloué en 2024

Montant moyen par action :

47,7 k€

DÉPARTEMENT	MONTANT
Ardennes	5 800 927 €
Aube	6 458 737 €
Marne	12 423 398 €
Haute-Marne	3 880 132 €
Meurthe-et-Moselle	21 144 618 €
Meuse	3 566 894 €
Moselle	26 480 676 €
Bas-Rhin	15 144 962 €
Haut-Rhin	11 974 649 €
Vosges	38 433 824 €
GRAND EST	145 308 817 €

Mieux vivre et vieillir : agir pour le grand âge

Les financements mobilisés dans le cadre du FIR ont poursuivi plusieurs objectifs dans le cadre de la priorité accordée aux politiques en faveur du grand âge : améliorer la qualité et la sécurité des prises en charge dans les établissements médicosociaux, mais également préserver l'autonomie et la qualité des parcours des aînés.



15,0 M€

de montant FIR alloué en 2024

Montant moyen par action:

96,3 k€

RÉPARTITION PAR TERRITOIRE

DÉPARTEMENT	MONTANT
Ardennes	50 000 €
Aube	114 608 €
Marne	1 108 392 €
Haute-Marne	985 604 €
Meurthe-et-Moselle	2 026 878 €
Meuse	2 177 170 €
Moselle	1 557 229 €
Bas-Rhin	2 096 296 €
Haut-Rhin	3 873 233 €
Vosges	1 038 735 €
GRAND EST	15 028 145 €

Mise aux normes et sécurisation d'un EHPAD

Territoire: Commercy (Meuse)

Montant: 360 000 €

Suite aux observations formulées par la commission de sécurité, des mesures exceptionnelles ont été prises incluant une réorganisation du personnel et la fermeture temporaire de certaines chambres, en attendant la réalisation de travaux urgents. L'objectif étant de renforcer la sécurité incendie par des travaux de désenfumage, ainsi que de rénover les systèmes d'appels malades défectueux afin d'assurer une communication fiable entre les patients et le personnel soignant. De plus, des interventions sur les installations électriques permettront une conformité avec les normes de sécurité en vigueur, garantissant ainsi la sécurité globale de l'établissement.

Création d'Équipes Mobiles d'Hygiène dans les établissements médico-sociaux

Territoire: Épinal (Vosges)

Montant : 180 000 €

Face à l'évolution du concept d'infections nosocomiales en 2007 vers les infections associées aux soins (IAS), les orientations nationales mettent l'accent sur la prévention et la maîtrise du risque infectieux dans les établissements médico-sociaux, notamment les EHPAD, afin d'assurer la sécurité des résidents et de limiter la propagation des bactéries résistantes. Ces structures doivent trouver un équilibre entre sécurité sanitaire et lieu de vie, tout en

faisant face aux épidémies fréquentes.

L'objectif est donc de renforcer la prévention et le contrôle des infections dans les ESMS du Grand Est. Appuyé CPias GE, des Équipes Mobiles d'Hygiène (EMH) sont déployées, adossées aux Equipes Opérationnelles d'Hygiène Hospitalière (EOHH) pour apporter leur expertise. Ces EMH ont pour mission d'aider les ESMS à améliorer leurs pratiques en matière de prévention et de gestion du risque infectieux, contribuant ainsi à la sécurité des résidents et à la limitation de la diffusion des infections.

Création d'un centre d'art au sein d'un EHPAD

Territoire: Châteauvillain

(Haute-Marne)

Montant: 18 525 €

L'association SIMONE et l'EHPAD de Châteauvillain souhaitent établir une collaboration durable par le biais de **résidences d'artistes**, avec l'ambition de créer un **centre d'art au sein de l'établissement**, inspiré par l'expérience de LBO à Chambéry. Ce projet vise à intégrer l'art dans le quotidien des résidents et à développer des initiatives créatives variées.

Les objectifs opérationnels comprennent l'exploitation des projets existants comme la revue de l'EHPAD, le lien avec une résidence-mission pour la création d'une typographie spécifique, le développement d'activités pluridisciplinaires (musique, arts plastiques, écriture, photo), ou encore la valorisation du travail des équipes et le maintien d'un lien vivant avec les familles.

Handicap: promouvoir l'autonomie et l'inclusion

Favoriser l'autonomie, l'accès à l'emploi, l'inclusion et la continuité des parcours des personnes en situation de handicap : telles sont les priorités des actions financées dans les territoires, comme le développement de plateformes d'accompagnement, de logements inclusifs ou d'autres dispositifs médico-sociaux souples et adaptés.



Poursuite de la mise en place à titre expérimental du dispositif emploi accompagné

Territoire: Aube

Montant: 554 063 €

Le dispositif d'emploi accompagné, introduit par la loi de 2016, est un levier essentiel dans l'insertion et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés. Face aux difficultés accrues par la crise sanitaire, il est jugé indispensable de simplifier l'accès à cet accompagnement pour fluidifier les parcours et éviter les ruptures.

Pour ce faire, les structures d'emploi accompagné évoluent vers des plateformes départementales de services intégrés. Ces plateformes mutualisent les compétences des acteurs du médico-social et de l'emploi, organisées par une convention de gestion. L'objectif est de permettre aux travailleurs handicapés d'accéder et de se maintenir dans un emploi rémunéré, grâce à un accompagnement médico-social et un soutien à l'insertion professionnelle pour le travailleur, ainsi qu'un accompagnement spécifique pour les employeurs publics et privés.

Pérennisation d'un Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées

Territoire: Moselle

Montant : 100 000 €

Après une première phase d'expérimentation et d'évaluation, le **Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées** (PCPE) porté par l'ARSEA bénéficie d'un nouveau financement FIR pour trois ans. À l'issue de cette période, l'objectif est de rendre ce PCPE pleinement

conforme au cahier des charges régional avec un suivi régulier par un comité composé de l'ARSEA, de l'ARS et de la MDPH de Moselle, formalisé par une convention d'objectifs et de moyens.

Concrètement, ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la transformation de l'offre d'accompagnement des personnes handicapées : les PCPE visent à compléter l'offre médico-sociale en proposant une réponse souple et adaptée aux besoins des personnes en situation de handicap et de leurs aidants. Ils favorisent l'inclusion et la continuité de leur parcours de vie, quel que soit leur âge ou leur type de handicap, en évitant les situations critiques liées à un manque de réponse adaptée.

Renforcement médico-social de la plateforme de logements inclusifs Association Alister

Territoire : Mulhouse (Haut-Rhin)

Montant : 25 000 €

L'association Handicap Services Alister a mis en place une plateforme de services mutualisés pour accompagner 41 personnes en situation de handicap vivant dans des logements inclusifs répartis sur plusieurs communes. Cette initiative propose une offre graduée d'accompagnement, allant de la grande dépendance à l'autonomie, favorisant ainsi la désinstitutionalisation et l'inclusion dans la cité.

Actuellement, cette plateforme s'appuie sur les moyens humains du service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH), du service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et du foyer d'accueil médicalisé (FAM) de Jour de l'association pour assurer un accompagnement médico-social. Afin de renforcer l'aspect « vie sociale et inclusion » et en attendant une prise en charge par la collectivité, l'association bénéficie d'un financement FIR dégressif sur trois ans pour consolider les équipes avec des psychologues et coordinateurs de parcours.

9,8 M€ de montant FIR alloué en 2024

Montant moyen par action:

87,7 k€

DÉPARTEMENT	MONTANT
Ardennes	586 861 €
Aube	523 235 €
Marne	967 392 €
Haute-Marne	614 186 €
Meurthe-et-Moselle	1 232 514 €
Meuse	603 238 €
Moselle	1 318 842 €
Bas-Rhin	1 635 462 €
Haut-Rhin	1 317 286 €
Vosges	1 018 767 €
GRAND EST	9 817 784 €

Prévention et santé : des campagnes qui comptent

Promouvoir la santé, développer l'éducation à la santé, prévenir et dépister les maladies, réduire les comportements à risque, créer des environnements favorables à la santé : les actions soutenues par le FIR en 2024 ont permis de déployer de nombreuses actions concrètes en faveur de la santé de la population, sur l'ensemble du territoire régional.



94,8 M€

de montant FIR alloué en 2024, dont

2,2 M€

pour la santé mentale

Montant moyen par action:

14,3 k€

36,3 k€

pour les actions santé mentale

RÉPARTITION PAR TERRITOIRE

DÉPARTEMENT	MONTANT
Ardennes	3 517 344 €
Aube	7 143 015 €
Marne	11 274 713 €
Haute-Marne	5 064 892 €
Meurthe-et-Moselle	13 843 759 €
Meuse	6 325 294 €
Moselle	11 600 918 €
Bas-Rhin	16 247 426 €
Haut-Rhin	13 677 997 €
Vosges	6 164 514 €
GRAND EST	94 859 872 €

Mise en œuvre de programmes de dépistage organisés des cancers

Territoire: Meurthe-et-Moselle

Montant: 2 401 900 €

L'instruction concernant le financement et le pilotage des centres régionaux de coordination des dépistages organisés des cancers s'inscrit dans le cadre des mesures portées par le plan « Priorité Prévention » et de la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030. L'objectif de ces centres est d'optimiser l'organisation et l'efficacité des dépistages à l'échelle régionale.

Pour atteindre cet objectif, plusieurs missions-clés sont confiées aux centres régionaux telles que la gestion et la sécurisation des fichiers de personnes ciblées, la diffusion des invitations au dépistage, les actions de sensibilisation et d'information auprès de la population, la formation des professionnels de santé, ou encore le pilotage, le suivi et l'évaluation des programmes.

Associations Soins aux Professionnels de Santé

Territoire: Grand Est

Montant: 350 000 €

La prévention et l'amélioration de la qualité de vie au travail (QVT) à des professionnels en santé et des étudiants sont des priorités de la stratégie nationale de santé. Ces actions concourent à l'attractivité des métiers du soin et à renforcer la démographie des professionnels de santé

Le partenariat 2024-2026 entre l'ARS Grand Est et l'association Soins aux Professionnels en Santé (SPS) prévoit plusieurs actions concrètes : un dispositif de soutien psychologique accessible 24h/24 via une ligne téléphonique et une application mobile, la participation aux frais d'un colloque national, la diffusion de flyers et un accompagnement territorial adapté, un soutien financier aux E-JADES (Journées d'Accueil des Internes et Développement de l'Exercice Salarié) ouverts à tous, la réalisation de JADES spécifiques au Grand Est, l'organisation de rencontres régionales sur l'attractivité, les conditions de travail et le management, ainsi qu'un soutien à la création et au fonctionnement de la Maison des soignants.

Prévention des effets des écrans sur la santé des enfants et des adolescents

Territoire: Bas-Rhin

Montant: 54 600 €

Dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS) de Schiltigheim Bischheim et Vallée de la Bruche, des fiches actions « Écrans » ont été mises en place afin de prévenir les effets négatifs de l'exposition aux écrans des enfants et des adolescents.

L'objectif est de développer les compétences des individus pour permettre un choix éclairé en matière d'hygiène de vie favorable à la santé en formant les équipes éducatives aux pratiques et usages des écrans selon l'âge, ainsi qu'aux conséquences sur l'apprentissages et la socialisation.

Santé-environnement : relever les défis d'aujourd'hui pour demain

Grâce au soutien du levier que constitue le FIR, l'ARS a renforcé tout au long de l'année la prévention, la formation et l'accompagnement destinés à protéger durablement la santé des populations les plus vulnérables. Agir pour un habitat sain, lutter contre les nuisibles, améliorer l'air intérieur : autant d'exemples de défis majeurs en santé-environnement.



Coordination du réseau de conseillers en environnement intérieur et visites à domicile

Territoire : Grand Est **Montant :** 137 740 €

Dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement (PRSE) 3 et du Plan Régional de Santé (PRS), ce financement a permis d'assurer la coordination du réseau de Conseillers en Environnement Intérieur (CEI) au sein du Grand Est. Leurs actions ont pour but d'améliorer la qualité de l'air intérieur et la santé des personnes souffrant de maladies respiratoires chroniques en apportant des conseils et des solutions concrètes pour un environnement intérieur plus sain

Campagne de sensibilisation Santé-Habitat

Territoire : Marne

Montant : 16 500 €

Cette campagne a pour but d'améliorer le signalement et la prise en charge des situations d'habitats indignes en ciblant particulièrement les personnes âgées et les enfants (deux populations prioritaires du PRS). L'objectif est de faire connaître la règlementation, les dispositifs existants et les orientations possibles en fonction des problématiques.

En 2024, quatre sessions de formation d'une journée ont accueilli jusqu'à 30 participants chacune. Organisées en partenariat avec la Direction Départementale des Territoires (DDT), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), les Services Communaux d'Hygiène et

de Santé (SCHS), elles ont permis aux participants de repérer, d'orienter et de savoir agir efficacement face à une situation d'habitat indigne.

Sensibiliser les professionnels de santé à la lutte contre les punaises de lit

Territoire: Vandœuvre-lès-Nancy (Meurthe-et-Moselle)

(Meurtne-et-Moselle)

Montant: 750 €

infestations.

Face à une problématique importante de punaises de lit dans un quartier prioritaire de la ville, la municipalité souhaite désormais former et sensibiliser les professionnels de santé locaux, notamment les médecins généralistes et les infirmiers libéraux, à la lutte contre ces nuisibles pour une meilleure prise en charge et un signalement précoce des

L'objectif de cette formation est de consolider les connaissances et de déconstruire les idées reçues des professionnels. Il s'agit également de faire connaître la démarche de dépistage de la ville pour une orientation efficace des ménages vers les dispositifs adéquats afin de limiter le mauvais usage de produits chimiques et d'éviter les situations de gestion tardive des infestations.

1,2 M€ de montant FIR alloué en 2024

Montant moyen par action:

11,9 k€

DÉPARTEMENT	MONTANT
Ardennes	57 829 €
Aube	67 172 €
Marne	102 992 €
Haute-Marne	83 698 €
Meurthe-et-Moselle	210 522 €
Meuse	76 796 €
Moselle	97 172 €
Bas-Rhin	253 360 €
Haut-Rhin	198 159 €
Vosges	101 521 €
GRAND EST	1 249 219 €

Innover pour transformer le système de santé

Afin de transformer durablement le système de santé, des innovations essentielles ont été au cœur des priorités : sécuriser les infrastructures, fluidifier les parcours de soins, améliorer la prise en charge de certaines maladies. Des actions concrètes, adaptées aux réalités du terrain, ont été mises en œuvre pour répondre à des besoins croissants.



26,7 M€

de montant FIR alloué en 2024

Montant moyen par action:

157,3 k€

RÉPARTITION PAR TERRITOIRE

DÉPARTEMENT	MONTANT
Ardennes	1 032 211 €
Aube	2 496 571 €
Marne	2 469 572 €
Haute-Marne	2 687 901 €
Meurthe-et-Moselle	2 372 660 €
Meuse	2 432 371 €
Moselle	3 145 664 €
Bas-Rhin	2 776 291 €
Haut-Rhin	5 228 973 €
Vosges	2 097 084 €
GRAND EST	26 739 298 €

Sécurisation de l'alimentation électrique du Centre Hospitalier Intercommunal Nord-Ardennes (CHINA) - site de Charleville-Mézières

Territoire: Ardennes

Montant: 1 000 000 €

En avril 2023, une coupure totale d'électricité de 45 minutes a gravement affecté le site de Manchester du Centre Hospitalier Intercommunal Nord-Ardennes (CHINA), entraînant une déclaration d'un événement indésirable grave (EIG) et l'élaboration d'un plan d'actions suite à un comité de retour d'expérience. L'origine de cet incident réside dans la vétusté des infrastructures électriques principales et de secours, notamment le dysfonctionnement de la centrale énergie (groupe électrogène et automatisme), ainsi que des vulnérabilités identifiées dans le système d'alimentation et de secours par le document d'analyse des risques liés à la défaillance en énergie (DARDE).

L'objectif de ce financement est la sécurisation de l'alimentation électrique du site de Charleville-Mézières du CHINA compte tenu de la vétusté de l'installation datant des années 90 et du non-respect des recommandations du livre blanc des hôpitaux concernant la triple source de sécurité.

Projet VIR'AGE du Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud-Alsace (GHRMSA)

Territoire: Haut-Rhin

Montant: 176 955 €

Pour les adolescents atteints de maladies chroniques ou rares, le passage des soins pédiatriques aux soins adultes est une période critique, souvent marquée par des ruptures de parcours. Le projet VIR'AGE du GHRMSA a pour but d'améliorer cette transition en proposant un accompagnement structuré et coordonné.

Organisé en quatre étapes (préparation à la transition pour les adolescents et leurs familles, préparation au transfert avec une première rencontre avec un médecin adulte, consultation de transfert vers les soins adultes, et évaluation finale pour s'assurer de la continuité et de l'autonomie du patient), ce parcours a pour objectif de sécuriser cette transition en impliquant le médecin traitant et de favoriser l'autonomie du jeune adulte face à sa maladie.

Prise en charge des enfants de 7 à 17 ans porteurs de troubles du neurodéveloppement (TND)

Territoire: Meuse

Montant: 72 000 €

Le Projet Enfant Meuse TND, déjà soutenu en 2022 et 2023, bénéficie d'un nouveau financement de trois ans dans le cadre du Conseil National de la Refondation en Santé pour 2024. Ce projet départemental est reconnu pour sa prise en charge coordonnée et pluriprofessionnelle des troubles du neurodéveloppement (TND) chez les enfants de 7 à 17 ans. Il s'inscrit dans la stratégie nationale 2023-2027 pour les TND, tout en s'articulant avec les dispositifs locaux comme la plateforme de coordination et d'orientation (PCO) TND et le DAC 55, ainsi que les projets de la CPTS du Nord Meusien et de la MSP de Verdun.

L'objectif principal du projet est de renforcer le diagnostic précoce et de faciliter l'intervention pluridisciplinaire rapide pour garantir une égalité d'accès aux soins. Pour ce faire, le projet vise à sensibiliser les professionnels de santé, aider au repérage précoce, et accompagner les enfants et leurs familles jusqu'au diagnostic. Le financement ARS permet de prendre en charge les actes hors nomenclature et en complémentarité avec l'assurance maladie les réunions de concertation pluridisciplinaires.

Travailler ensemble pour répondre aux besoins des territoires

Renforcer les coopérations entre acteurs de santé, coordonner les parcours de prise en charge, prendre en compte les attentes et les besoins des usagers du système de santé: telles ont été les axes de travail mis en œuvre avec les partenaires afin d'apporter, au cas par cas, des réponses adaptées aux besoins spécifiques des territoires.



Soutien au fonctionnement de la COPEGE et des réseaux de santé de périnatalité

Territoire: Meurthe-et-Moselle

Montant: 1 062 168 €

La Coordination Périnatale Grand Est (COPEGE) et les réseaux de santé périnataux de l'ARS Grand Est poursuivent plusieurs objectifs majeurs, allant de l'appui méthodologique et de la formation des professionnels à la promotion de la santé des usagers et à l'organisation des parcours de soins. Ils contribuent également aux diagnostics territoriaux et assurent leur propre fonctionnement institutionnel, tout en participant à des missions régionales.

Un exemple concret de leur action est la mise en œuvre et le suivi du Programme de Vérification de l'Audition des Nouveau-Nés en Alsace et en Lorraine, conformément aux réglementations nationales. Plus largement, ces réseaux interviennent sur l'ensemble du champ de la santé périnatale, et assurent un suivi spécifique pour les enfants vulnérables jusqu'à l'âge de 7 ans.

Coordination ville / hopital par un IPA libéral en oncologie.

Territoire: Aube

Montant: 72 000 €

Ce projet de coordination entre un infirmier libéral et l'hôpital de Troyes à fait l'objet d'une instruction conjointe entre l'ARS Grand Est et la Caisse Primaire d'Assurance Maladiede l'Aube.

L'objectif est d'assurer une prise en charge de qualité pour les patients en onco-hématologie dès l'annonce de la maladie. Cela inclut la prévention du risque infectieux, le développement de protocoles de soins spécifiques, la diminution du temps d'hospitalisation, et une meilleure coordination du parcours de soins entre l'hôpital et la ville. Les missions de l'IPA coordonnateur englobent la fluidification du parcours de santé du patient, l'optimisation des soins avec des alertes ciblées, l'information et le soutien aux patients et à leur entourage, ainsi que la coordination avec les professionnels de santé en ville pour un suivi efficace.

Formations contre la radicalisation en milieu carcéral

Territoire: Haut-Rhin

Montant: 2 000 €

Face à la problématique croissante de la radicalisation au sein de la population carcérale du Grand Est, il est devenu nécessaire de renforcer les connaissances des professionnels de santé intervenant dans ce contexte spécifique. L'objectif principal est donc d'améliorer l'expertise des équipes des unités sanitaires de la Maison Centrale d'Ensisheim, du Centre Pénitentiaire de Mulhouse-Lutterbach et de la Structure d'Accompagnement vers la Sortie de Colmar sur ces enjeux complexes.

Dans cette optique, une formation mutualisée est envisagée pour les professionnels de ces trois établissements pénitentiaires. Cette formation, intitulée « Emprise, radicalisation, passage à l'acte criminel ou terroriste », s'articule autour de deux journées thématiques distinctes. La première explore les dynamiques collectives et les processus subjectifs liés à l'emprise, à la cyberemprise et aux radicalisations en réseau, tandis que la seconde se concentre sur la psychodynamique des terroristes agissant seuls à travers des études de cas concrets.

27,0 M€ de montant FIR alloué en 2024

Montant moyen par action:

53,7 k€

DÉPARTEMENT	MONTANT
Ardennes	1 134 362 €
Aube	1 937 832 €
Marne	2 524 180 €
Haute-Marne	1 554 575 €
Meurthe-et-Moselle	2 688 221 €
Meuse	2 201 963 €
Moselle	4 070 309 €
Bas-Rhin	4 008 213 €
Haut-Rhin	2 867 530 €
Vosges	4 025 206 €
GRAND EST	27 012 392 €







3 Boulevard Joffre - CS 80071 54036 Nancy Cedex



03 83 39 30 30 (standard régional)



ars-grandest-contact@ars.sante.fr



Abonnez-vous à notre newsletter et suivez-nous sur les réseaux sociaux!



www.grand-est.ars.sante.fr



Agence Régionale de Santé Grand Est



@ARS_Grand_Est



@ARSGrandEst



Agence Régionale de Santé Grand Est